

Norbulingka (Chine)

No 707ter

Identification

<i>Bien proposé</i>	Extension du palais du Potala – Norbulingka – Projet du monastère du Jokhang à Lhasa : le Norbulingka
<i>Lieu</i>	Province, région autonome et municipalité sous le contrôle direct du gouvernement central de Lhasa, région autonome du Tibet
<i>État partie</i>	République populaire de Chine
<i>Date</i>	30 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Historiquement, le Norbulingka était, depuis sa construction par le septième Dalaï Lama au XVIII^e siècle, la résidence habituelle des Dalaï Lamas, baptisée le palais d'été. Chaque année, du troisième au neuvième mois du calendrier tibétain, le Dalaï Lama quittait le palais du Potala pour s'installer au Norbulingka, suivi par toutes les différentes unités fonctionnelles du gouvernement local du Tibet. À l'instar du palais du Potala et du monastère du Jokhang, le Norbulingka a exercé une influence considérable sur l'histoire, la société et la culture du Tibet.

Le Norbulingka est un chef d'œuvre des arts tibétains, qui associe une architecture unique aux traditions religieuses et l'art paysager. Son style architectural est fondamentalement conforme au style tibétain, mais il incorpore par ailleurs beaucoup d'éléments de l'architecture palatiale et paysagère d'autres groupes ethniques, y compris des Han.

De la disposition globale du Norbulingka aux décorations intérieures des édifices, en passant par le traitement de certaines parties structurelles en bois, tout démontre l'héritage de précieuses techniques traditionnelles, mais aussi des influences venues d'ailleurs dans l'architecture, la disposition et les méthodes locales d'architecture paysagère. Il reflète l'évolution de l'architecture, de la technologie et de la productivité sociale au Tibet, exprimée dans le palais Tsoje, le palais du Dragon, ainsi que dans le palais Tagtan Migyur, édifié sous la direction de Taring Jigme Songsan Wangbo.

Le Norbulingka est un grand jardin, situé à 3650 m, une altitude où la pression est basse et l'oxygène rare. Il possède un grand espace vert créé par l'homme, un paysage superbe et un environnement hospitalier. C'est un incontestable chef d'œuvre de la coexistence harmonieuse de l'homme et de la

nature en haute altitude, créant et maintenant un environnement écologique sain.

Le Norbulingka était jadis une résidence principale des Dalaï Lamas, et accueille aujourd'hui diverses activités et festivals : le festival Shoton (à l'occasion duquel on boit du lait caillé), les opéras tibétains typiques venus des quatre coins du pays et auxquels viennent assister les fermiers, les bergers et les pèlerins de Lhasa et d'ailleurs. C'est le jardin des chants et danses tibétains.

Depuis sa construction et sur plus de 200 ans d'histoire, le Norbulingka a été étroitement associé à des faits historiques marquants, des personnalités et des croyances religieuses, tels les événements liés aux accords signés entre le gouvernement tibétain et celui de la République populaire dans les années 1950.

Critères i, ii, iv et vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Histoire et description

Histoire

Le site du Norbulingka était un lieu parcouru de paisibles cours d'eau, regorgeant de forêts denses et luxuriantes, d'oiseaux et autres animaux, appelé *Lava tsel*. Le septième Dalaï Lama, qui connaissait certains problèmes de santé, avait l'habitude d'y venir en cure. La construction du Norbulingka commence avec le palais de l'Uya, en 1751, bénéficiant de l'assistance financière du gouvernement populaire central. Les Lamas successifs continuent d'y bâtir des pavillons, des palais et des salles, en y faisant leur résidence d'été, et le site devient bientôt, après le palais du Potala, un autre pôle religieux, politique et culturel du Tibet. Le palais Gesang y est construit en 1755, avec une salle de débat. Le palais Tsoje et le palais Jensen sont édifiés dans les années 20 par le 13^{ème} Dalaï Lama, influencé par son séjour à Beijing ; le palais Gesang Deje est érigé en 1926, le Tagtan Migyur en 1954-1956, avec l'appui du gouvernement populaire central. Depuis le départ du 14^{ème} Dalaï Lama en 1959, le Norbulingka a été géré par le groupe de gestion culturelle, chapeauté par le comité préparatoire de la région autonome, puis directement par le comité et l'office de gestion culturelle.

Description

Le Norbulingka est situé sur une rive de la Lhasa, à environ 2 km à l'ouest du palais du Potala, à Lhasa. Son nom signifie « jardin aux trésors ». En fait, le site est constitué d'un immense jardin avec plusieurs palais, salles et pavillons, couvrant quelques 36 hectares. La zone s'articule en cinq sections.

Le groupe du palais du Gesang comprend le palais de l'Uya, le palais du Gesang, le Chodra et le Komsom Selon. Le palais de l'Uya est un édifice à deux étages de style tibétain, orné de magnifiques peintures murales réalisées par des

artistes célèbres. Le Komson Selon est un pavillon de deux étages au toit doré de style Han ; c'est là que s'installait le Dalai Lama pour regarder les opéras.

Le second groupe gravite autour du palais Tsoje ; il inclut donc le palais Tsoje (palais dans le lac), le Lokang (palais du Dragon), le Lukhangsha (palais du dragon de l'est), le Druzing et des salons. Le palais Tsoje est un pavillon au bord de l'eau, typique du style Han, avec un toit à demi-croupe, un faîte à pignon et des coins en porte-à-faux. Le Lokang accueillait les sacrifices, faits chaque année en l'honneur du dragon et pour prédire l'avenir.

Le troisième groupe se compose du palais du Jensen, du palais du Gesang Deje et du palais du Chimi Chogyal. Le palais du Jensen est connu pour ses délicates sculptures identiques à celles du palais blanc du Potala.

Le quatrième groupe comprend essentiellement le monastère du Shabucho, les anciens bureaux du gouvernement local tibétain et le secrétariat.

Quant au cinquième groupe, il se compose du palais du Tagtan Migyur (nouveau palais), qui comprend un petit salon d'écriture au deuxième étage, avec des peintures murales dépeignant l'histoire tibétaine (301 images). C'est l'exemple moderne le plus représentatif au Tibet : un édifice originellement magnifiquement décoré, et adapté à un usage de bureau, de loisirs et de travail.

Gestion et protection

Statut juridique

Le site appartient à la République populaire de Chine. Il a été nommé site protégé majeur pour sa valeur historique et culturelle, d'un point de vue national, le 13 janvier 1988. La protection est donc soumise aux lois et réglementations de la République populaire de Chine (et tout particulièrement la loi sur la protection du patrimoine culturel) et aux réglementations de la région autonome du Tibet sur la protection et la gestion du patrimoine culturel. La principale zone protégée est délimitée par le mur d'enceinte du Norbulingka ; dans un rayon de 200 m à partir de ce mur, la construction est contrôlée. Chaque année, des fonds sont alloués à l'entretien et à la protection.

Gestion

La gestion du site incombe à l'administration publique du Patrimoine culturel de la République populaire de Chine, au département de la Culture de la région autonome du Tibet, et à l'administration du patrimoine culturel de la région autonome du Tibet.

Elle est exercée dans le cadre de deux plans directeurs, le plan urbain de Lhasa et le plan de protection du Norbulingka. Le gouvernement local et les résidents ne sont pas autorisés à entreprendre de quelconques constructions, rénovations ou ajouts dans la zone protégée. Exceptionnellement, si un changement s'impose, les autorités compétentes peuvent accorder une autorisation après avoir pris l'avis d'un expert.

Le site accueille un bureau de gestion, également responsable de l'accueil des visiteurs et des guides des visites. Le nombre de visiteurs progresse ; en 1999, il atteignait 100 000. Le site est situé dans une nouvelle zone urbaine de Lhasa, qui compte plusieurs hôtels et services touristiques.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

L'historique de la construction s'étend du milieu du XVIII^e siècle aux années 1950, époque à laquelle le Dalai Lama est parti. Depuis lors, le site a été confié aux bons soins du premier groupe de gestion local tout d'abord, puis à ceux du gouvernement populaire central.

Authenticité et intégrité

Le groupe de bâtiments et le jardin environnant du Norbulingka ont été bien entretenus, et n'ont donc subi aucune modification ni aucun dégât majeur. Leur authenticité et leur intégrité sont donc intactes.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendu sur le site en mars 2001.

Caractéristiques

Bien que plus tardifs, le palais et les jardins du Norbulingka sont inextricablement liés au palais du Potala, et remplissent des fonctions complémentaires. Le site est devenu la résidence d'été des Dalai Lamas du fait du climat favorable, qui en fait presque une oasis dans le climat par ailleurs rigoureux de ces sommets. Les constructions sont d'une grande qualité de conception et d'exécution, et intégrées à l'organisation du jardin. Le site est aussi étroitement associé à des questions religieuses et politiques, lieu de contemplation qui a été le théâtre de la signature de traités politiques.

Comme l'indique déjà l'évaluation de l'ICOMOS sur le palais du Potala, le Norbulingka représente un élément important à intégrer dans le site déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS propose que les critères i, iv et vi soient retenus pour la proposition d'extension, au vu de la grande valeur créative et artistique de l'ensemble, du fait qu'il représente un exemple exceptionnel d'un certain type d'architecture, et parce qu'il entretient des liens spirituels et religieux très forts avec le bouddhisme.

Analyse comparative

La zone du palais du Potala, qui fut pendant longtemps le siège du gouvernement théocratique du Tibet, peut être considérée comme unique dans le monde bouddhiste d'Asie orientale.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La proposition d'inscription actuelle est une extension de l'inscription, en 1994, du palais du Potala (critères : i, iv, vi). Elle fait suite à la recommandation de l'ICOMOS, qui considérant que le Potala est inséparable, tant du point de vue spirituel qu'historique, du temple du Tsuklakhang et de la ville sainte de Lhasa elle-même, a suggéré que le gouvernement de la République populaire de Chine envisage l'extension de la proposition d'inscription du palais du Potala à l'ensemble de la zone.

L'ICOMOS recommande que le nom de la proposition d'inscription soit révisé pour prendre en compte le site antérieur (le palais du Potala, Lhasa) et l'extension à *l'Ensemble historique du palais du Potala, Lhasa*.

En raison des pressions que le développement exerce sur la ville de Lhasa, l'ICOMOS recommande qu'une attention particulière soit accordée à atténuer les changements et plus précisément dans la zone qui s'étend du palais du Norbulingka aux autres sites déjà inscrits.

Recommandation de l'ICOMOS

Que la zone du Norbulingka proposée pour inscription soit inscrite en tant qu'extension du site du Patrimoine mondial du palais du Potala, Lhasa, en maintenant les critères existants : i, iv et vi.

Recommandation du Bureau

Que cette extension soit approuvée et que le nom du bien inscrit soit changé pour « l'Ensemble historique du palais du Potala, Lhasa ».

ICOMOS, septembre 2001